



Énoncé de position mis à jour de Parkinson Canada sur la marihuana à des fins médicales (aussi appelée cannabis)

L'accès à la marihuana (aussi appelée cannabis) à des fins médicales est maintenant légal au Canada. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été démontré de manière concluante par des évaluations scientifiques que la marihuana serait directement bénéfique pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Il faudra lancer des études contrôlées plus vastes pour mieux comprendre l'efficacité de l'utilisation de la marihuana à des fins médicales pour la maladie de Parkinson.

Si vous envisagez de faire l'utilisation de la marihuana à des fins médicales pour la maladie de Parkinson, nous vous recommandons de consulter votre médecin afin de bien peser les risques ou bienfaits potentiels pour votre situation.

Parkinson Canada offre des renseignements crédibles et à jour sur la maladie de Parkinson et la prise en charge des soins. Parkinson Canada ne donne pas de conseils médicaux. Notre objectif est de combler les besoins des Canadiens et des Canadiennes atteints de la maladie de Parkinson en leur permettant de parfaire leurs connaissances afin de prendre des décisions informées. Nous allons continuer à surveiller la question de la marihuana à des fins médicales et mettrons nos ressources à jour dès qu'il y aura de l'information disponible.

Pour de plus amples renseignements sur les options de traitement pour la maladie de Parkinson, veuillez consulter les Lignes directrices canadiennes sur la maladie de Parkinson à l'adresse : <http://www.parkinsonguideclinique.ca/home>

Vous trouverez les documents d'appui de l'énoncé de position de Parkinson Canada dans le site www.parkinson.ca

Pour de plus amples renseignements sur Parkinson Canada et ses efforts de défense des personnes atteintes de la MP, notamment d'autres renseignements sur le présent énoncé de position, faites parvenir un courriel à advocacy@parkinson.ca